

Réponses aux Violences Scolaires à Bouaké : Cas du Lycée Municipal Djibo Sounkalo

KOUADIO Kouassi Kan Adolphe

Centre de Recherche pour le Développement/ Université Alassane Ouattara (Bouaké- Côte d'Ivoire)

assoumkouadio@yahoo.fr

KRA Gérard Landry Konan

Centre de Recherche pour le Développement/Université Alassane Ouattara (Bouaké- Côte d'Ivoire)

kra2gerard@yahoo.fr

KAMBOU Koko Bernard

Département d'Anthropologie et de Sociologie/Université Alassane Ouattara (Bouaké- Côte d'Ivoire)

Résumé

En Côte d'Ivoire, la violence en milieu scolaire est une problématique au cœur de l'actualité. En effet, depuis quelques années, la violence orchestrée par les apprenants est devenue l'une des principales pathologies dont souffre l'école ivoirienne. Pour y remédier, les décideurs politiques et les acteurs éducatifs essaient de mettre en place des systèmes de prévention et de gestion de ces violences. Avec l'exemple du Lycée Municipal Djibo Sounkalo de Bouaké, l'objectif de cet article est d'expliquer les stratégies de prévention et de gestion des violences en milieu scolaire. Pour atteindre cet objectif, une étude qualitative a été menée. La collecte des données s'est appuyée sur la recherche documentaire, l'observation et des entretiens. Un total de 30 personnes a été interrogé à partir de la technique d'échantillonnage par choix raisonné. Les résultats sur terrain montrent que les violences physiques et verbales sont celles qui sont les plus orchestrées par les élèves au Lycée Djibo Sounkalo. Afin de répondre à cette problématique, les responsables de l'établissement ont instauré des dispositifs internes et externes visant à prévenir et gérer les actes de violence. Ces dispositifs favorisent une synergie d'actions entre les acteurs scolaires, les parents d'élèves et les

forces de sécurité nationale afin de maintenir un climat de paix, d'assurer un bon fonctionnement et une bonne image de l'établissement.

Mots clés : Stratégies ; gestion des violences ; milieu scolaire ; prévention des violences ; Lycée Municipal Djibo Sounkalo

Abstract

In Côte d'Ivoire, violence in schools is a pressing issue. In recent years, violence perpetrated by students has become one of the main problems facing Ivorian schools. To address this issue, policy makers and educational stakeholders are trying to implement systems to prevent and manage this violence. Using the example of the Lycée Municipal Djibo Sounkalo in Bouaké, the aim of this article is to explain strategies for preventing and managing violence in schools. To achieve this aim, a qualitative study was conducted. Data collection was based on documentary research, observation and interviews. A total of 30 people were interviewed using the purposive sampling technique. The results in the field show that physical and verbal violence are the most common types of violence perpetrated by students at the Lycée Djibo Sounkalo. To address this issue, school officials have put in place internal and external measures to prevent and manage acts of violence. These measures promote synergy between school staff, parents and national security forces to maintain a peaceful atmosphere and ensure the smooth running and good image of the school.

Keywords: Strategies; violence management; school environment; prevention of violence; Djibo Sounkalo High School

Introduction

Les violences sont des attitudes comportementales agressives mettant en cause les objets qui subissent et les sujets qui l'exercent (Bergeret 2004). Sur le plan psychique, la violence se définit comme un passage à l'acte. Elle n'est pas un fait nouveau, car elle est inhérente aux êtres humains

(L. Ndiaye, 2004) et affecte toutes les couches sociales sans distinction (R.F.Gagnon, 1999).

Dans les sociétés actuelles, elle est l'un des faits les plus médiatisés et fait l'objet de plusieurs débats. Selon Gasparini (2000) cité par Y.Bouchamma et al, (2004), elle est un phénomène multiforme dont on ne s'arrête souvent que sur les aspects physiques les plus spectaculaires. Elle peut être verbale, physique, psychologique ou passive : les retards, les absences, le manque de travail, refus de participation Pour F. Bowen et al. (2018), la violence « entraîne de façon presque inévitable des conséquences négatives chez ceux qui la subissent personnellement ou qui l'observent chez d'autres. L'intensité, la durée et la gravité de ces conséquences varient selon la nature des actes, le contexte socio relationnel dans lequel ils se produisent, mais également selon la qualité du soutien social (pairs et adultes) et les caractéristiques personnelles de ceux qui subissent ou perçoivent ces agressions ». Selon l'OMS (2019), chaque année, près d'un milliard d'enfants sont victimes d'une forme de négligence ou de violence physique, sexuelle ou psychologique. Les violences infligées aux enfants se répercutent tout au long de leur vie, tant sur leur éducation que sur leur santé et leur bien-être. Aujourd'hui, l'on assiste à une montée excessive et multiforme de celle-ci et la plupart des structures sociales, y compris l'école sont affectées.

Longtemps perçue comme un espace d'acquisition de savoir, l'espace scolaire n'est malheureusement pas épargné par cette gangrène sociale. L'école est devenue un lieu de manifestations de scènes de violences virulentes et s'observe à travers les établissements scolaires du monde

entier, affectant sans exception toute la communauté éducative (J.Beaulieu, 2005). Selon le rapport thématique 2022 sur la violence en milieu scolaire de l'Instance Nationale d'Évaluation auprès du Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche du Maroc, « sont considérés comme violences en milieu scolaire les situations où un ou plusieurs acteurs du système éducatif, tel qu'un enseignant, un élève, un membre du personnel éducatif, un parent ou un visiteur, se trouve confronté à des menaces, agressions ou intimidations, ou toute situation dans laquelle des objets personnels sont abîmés par un groupe ou un individu dans des circonstances relatives aux activités de l'école ». En milieu scolaire, la violence constitue selon Y.Bouchamma (2004) un problème grave qui entraîne des conséquences nombreuses aussi bien sur les acteurs du système que sur la société entière. En France, selon B. Tintignac (2014), la violence scolaire a été reconnue comme un problème de société à la fin des années 1970

Si cette question de violence dans le milieu éducatif a longtemps existé, il convient de noter que ses effets négatifs sur la société tout entière ont réussi à la porter devant les institutions internationales. Pour J.Beaulieu (2005), au cours des vingt dernières années, de multiples recherches ont été menées dans le but de mieux comprendre la problématique de la violence en milieu scolaire et de mieux intervenir auprès des jeunes qui en sont témoins, victimes ou auteurs. Par conséquent, il est de la responsabilité des établissements scolaires de garantir la sécurité des apprenants dans leurs locaux afin d'assurer leur protection.

En Côte d'Ivoire, la violence dans les établissements scolaires a véritablement pris forme avec le multipartisme dans les années 90. Ce qui a contribué considérablement à fragiliser le système éducatif ivoirien. Ainsi, la désorganisation sociale née de ces mouvements a créé la crise de socialisation engendrant ainsi l'escalade et le déchaînement de la violence. En 2015, selon l'Étude sur le bien-être et la sécurité des élèves dans les écoles de Côte d'Ivoire, plus de sept élèves sur dix, soit plus de 3.3 millions d'élèves, étaient victimes de violences physiques en milieu scolaire. 70% de ces élèves l'ont été du fait d'autres élèves (Graines de paix, 2018).

Pour faire face à cette situation, les autorités éducatives ivoiriennes mènent depuis des années des actions de sensibilisation et de répression contre la violence dans les établissements du pays. Dans cette optique, il a décidé d'instaurer désormais une journée de non-violence à l'école ; célébrée le 02 octobre de chaque année. Le gouvernement entend ainsi éveiller la conscience des élèves et étudiants au respect de l'autre, à l'unité, à la culture de la paix et de la discipline, dans la perspective d'une réconciliation réussie dans le monde scolaire et universitaire (AIP, 2013). Également, au cours de l'année scolaire 2021-2022, 70 élèves acteurs de violence dans divers établissements du pays ont été interpellés et conduits au Centre de Service Civique de Bimbresso afin qu'ils apprennent le civisme.

A Bouaké particulièrement, en 2022, le Service de Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse en collaboration avec le procureur de la République a entamé une caravane de sensibilisation des élèves des lycées et collèges sur les dangers de la toxicomanie ainsi que de la

violence en milieu scolaire (K. Sekongo, 2022). Malgré toutes ces actions visant à éradiquer le phénomène de la violence en milieu scolaire, plusieurs écoles du pays sont toujours citées comme des lieux de violences de diverses formes. Tel est le cas du Lycée Municipal Djibo Sounkalo de Bouaké, l'un des plus grands établissements de la ville, mais qui ne cesse d'être au cœur des théâtres de violence avec des conséquences aussi graves que dramatiques.

Face à cette réalité, les autorités de cet établissement ont mis en place un mécanisme endogène de gestion des cas de violences. D'où la question de savoir : quels sont les mécanismes de prévention et de gestion des conflits développés par les autorités éducatives pour faire face aux cas violences enregistrés au Lycée Municipal Djibo Sounkalo de Bouaké ? L'objectif de ce papier est d'expliquer les mécanismes de prévention et de gestion des violences déployées au Lycée Municipal Djibo Sounkalo de Bouaké. L'hypothèse principale qui structure cette recherche stipule que : le Lycée Municipal Djibo Sounkalo de Bouaké est confronté à de nombreux cas de violences aussi bien physiques que verbales. Afin de les juguler, les autorités éducatives ont mis en place des dispositifs de prévention et de gestion des violences mobilisant divers acteurs.

1. Matériels et méthodes

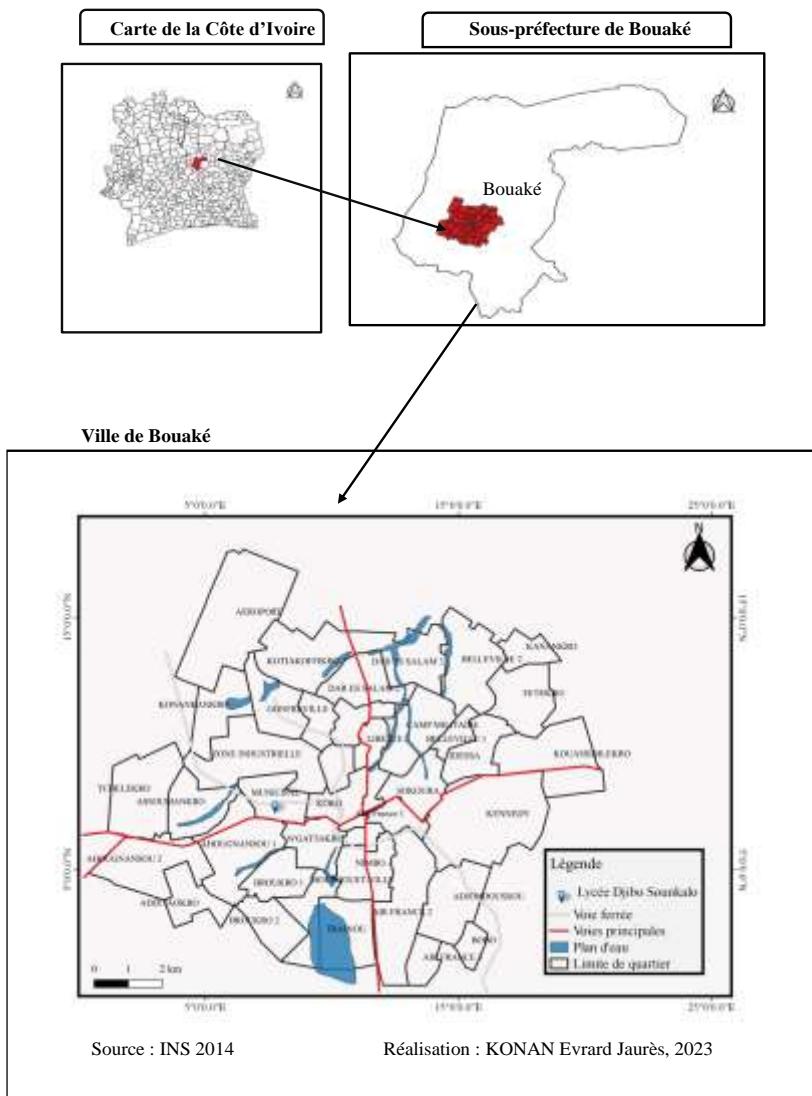
1.1. Site et type d'étude

Cette étude s'est déroulée dans la ville de Bouaké plus précisément au lycée Djibo Sounkalo situé au quartier municipal. Bouaké, deuxième grande ville de la Côte d'Ivoire après Abidjan est située au centre du pays à 370 kilomètres

d'Abidjan, la capitale économique et à 100 kilomètres de la capitale politique Yamoussoukro. Bouaké couvre une superficie de 1770 km² avec une population estimée en 2024 à 619 000 d'habitants. Le département de Bouaké est le chef-lieu de la région de Gbèkè et la capitale du district de la vallée du Bandama. Elle est limitée par le département de M'bahiakro à l'est, par les départements de Tiébissou et Didiévi au sud, par les départements de Sakassou et de Béoumi à l'ouest et au nord par celui de Katiola. Cette ville a été créée par le décret n 95-941 du 13 décembre 1995. Elle compte trois sous-préfectures (Bouaké, Brobo, N'djebonoua) et trois communes (Bouaké, Brobo et N'djebonoua) et repartie sur 44 quartiers (RGPH, 2014) pour la ville de 1,5 million pour l'agglomération. Les principales activités économiques développées dans le département de Bouaké sont : l'agriculture, le commerce, la poterie, la sculpture, l'élevage, l'artisanat et les activités industrielles.

L'étude a été réalisée au lycée Municipal Djibo Sounkalo, situé au quartier Municipal dans la ville de Bouaké, située sur l'axe Bouaké-Béoumi. C'est un établissement à deux cycles qui a été créé en 1963 par la municipalité dirigée à l'époque par M. Djibo Sounkalo. Cette école a accueilli ses premiers élèves en octobre 1963 dès son année de création. Cet établissement est le plus grand établissement de la ville de Bouaké et regorge plus de 7 000 élèves en son sein.

Figure 1 : Carte de localisation de la zone d'étude



Pour atteindre l'objectif fixé par cette étude, nous avons opté pour une approche qualitative de type étude de cas.

1.2. Techniques de sélection des personnes interrogées

Les personnes concernées par l'étude étaient le personnel administratif, le personnel d'encadrement, le personnel enseignant, le Comité de Gestion Scolaire (COGES), le responsable du syndicat des élèves (CEECI) et les élèves. La technique utilisée pour la sélection des participants a été celle du choix raisonné. Il s'agissait de sélectionner les personnes qui selon nous étaient les mieux placées pour communiquer des informations pertinentes, riches et utiles à l'explication de nos faits. Pour ce faire, nous avons pris en compte des éléments tels le statut et le degré d'implication dans la gestion et la prévention des violences à l'école.

Au total, 38 personnes ont été interrogées réparties comme suit dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Effectifs des participants

Type d'entretien	Catégories d'enquêtés	Nombre d'enquêtés
Entretien individuel	Personnel administratif	07
	Personnel d'encadrement	07
	Personnel enseignant	04
	COGES	04
	Responsable syndical (CEECI)	01
Entretien de groupe	Elèves (02 groupes de 8 personnes)	16
	Total	38

Source : Données d'enquête, Bouaké, 2024

1.3. Collecte et traitement des données

Trois (3) techniques de collecte des données ont été mobilisées à savoir : la recherche documentaire, l'observation directe et l'entretien individuel. Cinq guides d'entretien individuels et un guide focus group ont été conçus et adressés aux participants.

Le traitement des données s'est fait en trois (03) étapes : la transcription intégrale des données, le tri thématique et l'analyse des données. La transcription intégrale a consisté à écouter chaque fichier audio et à transcrire fidèlement les discours des enquêtés.

Le tri thématique s'est fait manuellement. Il a consisté à faire une lecture minutieuse des fichiers transcrits et à regrouper, selon les grandes articulations des outils de collecte, les propos en des noyaux de sens commun. Quant à l'analyse, il a été question des faire ressortir les différents sens des propos des enquêtés.

1.4. Cadre théorique d'analyse

Pour aborder cette étude sur les stratégies de gestion des violences en milieu scolaire ivoirien à partir du cas du Lycée Municipal Djibo Sounkalo (Bouaké, Côte d'Ivoire), nous avons adopté pour cadre de référence la théorie de l'action collective de Olson M (1965).

En effet, développée par Mancur Olson dans son œuvre intitulée « *The Logic of Collective Action* » parue en 1965, la théorie de l'action stipule que les individus ou groupes poursuivent des objectifs communs, mais que la coordination de leurs efforts dépend de la perception des bénéfices, des incitations, des ressources disponibles et de

la capacité à surmonter les problèmes. La mise en œuvre de stratégies communes (prévention, médiation, sanctions, sensibilisation) implique une coordination aussi bien formelle (commissions, règlements intérieurs, cellules de veille...) qu'informelle (dialogue, solidarité entre enseignants, alertes des parents, etc.) des actions. L'action collective ne va pas de soi : elle nécessite un cadre organisationnel, des incitations, et parfois des sanctions ou obligations pour fonctionner.

Dans le cadre de cette recherche, chaque acteur peut être vu comme un membre d'un collectif ayant un intérêt commun : réduire ou prévenir les violences. Pourtant, leur implication varie selon leurs intérêts propres, leurs capacités d'action, ou le degré d'organisation. En somme, la théorie de l'action collective est une clé d'analyse efficace pour comprendre la manière dont se construisent les stratégies de gestion des violences dans un cadre scolaire, à travers l'implication (ou non) de plusieurs acteurs poursuivant un objectif commun, mais confrontés à des contraintes structurelles, organisationnelles et sociales.

2. Résultats

Les résultats obtenus du terrain ont été structurés en deux (02) points essentiels : Les formes de violences au Lycée Municipal Djibo Sounkalo d'une part et les stratégies de prévention et gestion de ces violences déployées au Lycée Municipal Djibo Sounkalo d'autre part.

2.1. Formes de violences au lycée Municipal Djibo Sounkalo

La collecte des données révèle que deux types de violences sont constatées au lycée Municipal Djibo Sounkalo : les violences physiques et les violences verbales

2.1.1. Les violences physiques

Les violences physiques sont les plus récurrentes. Elles se caractérisent par des agressions à armes blanches, des coups de poings, des bastonnades et des bagarres rangées. C'est en ce sens qu'un des élèves interviewés affirmait ceci :

« Au lycée Djibo, ce sont généralement les violences physiques, parce que la personne n'a même pas le temps de passer aux violences morales avec toi, dès que tu as problème avec quelqu'un eux ils veulent seulement se battre avec toi ». Entretien individuel mars., élève/LMDS.

En ce qui concerne les coups de poings volontaires, il consiste pour l'auteur de la violence à porter mains à sa victime pour manifester une quelconque colère ou indignation. Si cette forme d'agressivité est orchestrée par les élèves, il convient de noter que les victimes sont sans distinction de catégorie sociale. Ainsi, le corps enseignant, les responsables de l'établissement scolaire tout comme les élèves sont régulièrement victimes des agressions physiques. C'est en cela qu'un de nos enquêtés affirmait ceci :

« En 2022, un élève a eu à porter main à un censeur

à son bureau sous l'influence de stupéfiants. En fait l'élève est allé frapper à la porte de bureau du censeur et lorsque ce dernier voulait sortir en même temps il lui a infligé une gifle ». Entretien individuel, HE, Educateur/LMDS.

De ces propos, il ressort que certains des acteurs de violence au sein de cet établissement agissent sous l'influence de stupéfiants. Pour l'essentiel, ce sont des coups à mains nues ou avec les morceaux de bois qui sont les plus enregistrés. Quant aux agressions avec des armes blanches (les poignards, etc.), les données indiquent qu'en général, les auteurs viennent à l'école avec des armes blanches. Ces armes sont utilisées lors des bagarres face à leur adversaire en cas de malentendus ou d'oppositions. C'est dans cette même veine qu'un enquêteur affirme ceci :

« Il n'y a même pas longtemps, en octobre 2023, deux élèves se sont chamaillés. Il y a un qui a pris un bois pour taper son condisciple et ce dernier sort de son sac un couteau le poignarde à plusieurs reprises. L'enfant a failli mourir ». Entretien individuel, Inspecteur/LMDS.

En plus des bagarres qui opposent les élèves du Lycée Municipal Djibo Sounkalo entre-eux, on enregistre également des bagarres rangées. En effet, les bagarres rangées sont des affrontements opposants des élèves du Lycée Municipal Djibo Sounkalo à ceux d'autres établissements scolaires de la ville de Bouaké. Selon les données collectées, ces bagarres sont les plus fréquentes et

ont généralement lieu les vendredis en fin d'après-midi comme l'explique l'un de nos enquêtés :

« Au lycée Djibo, l'on assistait chaque vendredi soir à des bagarres rangées qui consistait pour les élèves de Djibo d'affronter d'autres élèves qui ne sont pas de cet établissement. Ces affrontements se terminaient toujours par des blessés ». Entretien individuel, CJ, Inspectrice/LMDS.

D'une manière générale, l'arène de ces affrontements est soit l'enceinte du Lycée Municipal Djibo Sounkalo ou les environs. Chacun de ces affrontements cause de nombreux blessés au sein des différents groupes protagonistes.

À côté de ces violences physiques, l'on note certains actes de violences verbales.

2.1.2. Les violences verbales

Au Lycée Municipal Djibo Sounkalo, les violences verbales se traduisent par des insultes, des injures et des menaces dans l'optique de blesser ou de mettre en colère l'individu qui les subit. C'est en substance ce qu'affirme un enquêté à travers le verbatim ci-dessous :

« Au Djibo ici, les élèves ne respectent plus personnes, ils insultent et menacent même leurs enseignants et aussi les éducateurs. Personne ne fait plus peur aux élèves d'aujourd'hui ». Entretien individuel, BC, Inspecteur/LMDS, mars 2024.

Ces formes de violences orchestrées par les élèves ne sont pas sans conséquence sur les activités scolaires et le fonctionnement de l'établissement dans son ensemble. Pour ce faire, les responsables scolaires mettent en place un dispositif de prévention et de gestion des violences.

2.2. Mécanismes interne de prévention et de gestion des violences au Lycée Municipal Djibo Sounkalo

La prévention et la gestion des violences orchestrées par les élèves du Lycée Municipal Djibo Sounkalo se font à deux niveaux et impliquent deux types d'acteurs.

- Le premier niveau peut être qualifié de gestion ou de prévention interne. A ce niveau, le mécanisme qui est mis en place est axé sur les ressources internes.
- Au second niveau, cette prévention et gestion fait appel à des acteurs extérieurs à l'institution scolaire.

2.2.1. Mécanismes internes de prévention des violences au lycée municipal Djibo Sounkalo

Les données d'entretien révèlent un système d'interaction entre diverses catégories d'acteurs dans la gestion des cas de violence qui sont signalés. Il s'agit à ce niveau des acteurs scolaires en charge du fonctionnement de l'établissement scolaire. Ce sont entre autres des acteurs administratifs (le proviseur, les censeurs et les inspecteurs), le personnel d'encadrement (les éducateurs), le personnel enseignant (les professeurs), le COGES et les élèves.

En instaurant ce cadre d'échange, l'objectif est de

trouver des alternatives et de maintenir un climat de paix, d'assurer un bon fonctionnement et une bonne image de l'établissement. C'est en cela que T.N, un éducateur du LMDS affirmait que :

« Il y a des conseils de classe où on invite les délégués de chaque classe pour représenter tous les élèves dans l'optique d'identifier les dysfonctionnements et exposer les problèmes que certains élèves rencontrent avec leurs pairs ». T.N, un éducateur du LMDS

Au niveau des élèves, leur implication s'effectue à travers leur syndicat dénommé le Comité des Elèves et Etudiants de Côte d'Ivoire (CEEKI). Bien que les textes de l'Etat de Côte d'Ivoire portant attribution et fonctionnement des écoles interdisent toutes formes d'association d'élèves à caractère syndical, fort est de constater que le CEECI s'est positionné au ministère de tutelle et à l'ensemble des acteurs éducatifs du pays et des zones centres et nord en particulier comme un mouvement syndical. Par conséquent, l'administration du Lycée Municipal Djibo Sounkalo n'a d'autres choix que de les impliquer dans la gestion des violences afin d'éviter des dégâts et des perturbations au niveau du lycée. D'ailleurs de nombreux participants ont relevé que le CEECI en tant qu'entité est l'un des principaux acteurs de la violence au sein du Lycée Municipal Djibo Sounkalo. Son implication dans la prévention et la gestion interne des cas de violence vise à les réduire.

« De façon officielle, le CEECI ou tout ce qui est organisation syndicale n'est pas

reconnu par le ministère de l'éducation nationale. Donc il ne devait en aucun cas exister au sein de l'établissement car le ministère de l'éducation dit que toute organisation syndicale n'a pas sa place au sein des établissements scolaires. Malheureusement force est de constater leur présence au sein de l'établissement et on est obligé de collaborer avec eux pour que l'école puisse bien marcher. »

Une autre stratégie déployée est la mise en œuvre d'activités récréatives. En effet, les personnes interrogées affirment qu'à l'approche des congés et vacances scolaires de nombreux cas de violences sont orchestrés au lycée Municipal Djibo Sounkalo. À ce titre, il convient de rappeler que le calendrier scolaire en Côte d'Ivoire prévoit quatre congés en plus des vacances à savoir les congés de Toussaint, de Noël, de février et de Pâques. En général, ces congés ont une durée moyenne d'une semaine. Mais de nombreux élèves refusent de respecter l'agenda établi par le ministère en charge de l'éducation nationale et mènent des mouvements de perturbation des cours et autres activités scolaires au sein de leur propre établissement ou dans d'autres établissements scolaires. Ce mouvement, connu sous le nom de « congé anticipé », occasionne des actes de violences avec des dégâts matériels importants. Ainsi, pour prévenir les violences, des activités extrascolaires et récréatives telles que les Kermess ont été instaurées avec bien évidemment la collaboration de tous les acteurs précités à l'approche des congés et vacances. Ces activités permettent de maintenir

les élèves, de leur inculquer la vie communautaire et d'éviter les comportements déviants. Ces initiatives se présentent, selon un enquêté comme un dispositif de prévention et de gestion des violences. Voici à ce sujet les propos d'un enquêté

« Pour éviter des congés anticipés qui génèrent sur des violences, nous programmons des activités telles que les kermesses ou les bals 1 jour ou 2 deux jours après les dates des congés ou vacances, ce qui obligent les enfants à rester. En plus de ça, on organise des séances de sensibilisations sur les grossesses précoces, les violences... » Inspecteur K.A

Toutefois, si ce dispositif joue sa partition dans la prévention et la gestion des violences au Lycée Municipal Djibo Sounkalo, il convient de préciser qu'il est couplé d'autres approches telles que les sanctions.

2.2.2. Mécanismes internes de gestion des violences

Pour certains enquêtés, le nombre important d'élèves que compte le Lycée Municipal Djibo Sounkalo peut justifier l'insécurité et les vols de violence. Selon les enquêté, il est très difficile pour le personnel d'encadrement de veiller au respect du règlement intérieur de l'école par tous les élèves de cet établissement scolaire en dépit du cadre d'échange qui est mis en place. Ces faits sont soutenus par les affirmations de A.M., Prof/LMDS lorsqu'il dit :

« D'abord même, il faut dire que le lycée est l'un des établissements sinon le grand établissement de Bouaké où la violence s'est réfugiée si on peut

le dire. Les violences surtout l'aspect brutal est dans le quotidien des élèves de Djibo ». A.M., Prof/LMDS

Afin de ramener les élèves au respect du règlement intérieur et à la discipline, l'administration a recours quelques fois à des sanctions. Ces sanctions sont dites internes. Elles sont appliquées lorsque la violence commise est jugée moins grave. Les fautes identifiées comme étant moins graves sont les injures, les intimidations, les menaces, etc. Dans chacune de ces situations, l'auteur est traduit en conseil de discipline qui statue sur son sort, et cela, sur la base du règlement intérieur de l'école. En général, les sanctions qui découlent de ce conseil sont l'exclusion temporaire, les ponctions sur la note individuelle de conduite et l'exécution de travaux d'intérêts publics. C'est en cela que OF, premier responsable de ce lycée affirmait en ces termes :

« On applique les règlements intérieurs. Quand la faute n'est pas grave, l'enfant est traduit d'abord en conseil de discipline qui décidera sur son sort. Les sanctions sont les suivantes : l'exclusion temporaire, les travaux d'intérêts publics, les sanctions sur les notes de conduite ». OF, Responsable du lycée

En revanche quand la faute est jugée assez grave, les responsables de l'établissement ont recours à des mécanismes externes.

2.3. Mécanismes externes de prévention et de gestion des violences au Lycée Municipal Djibo Sounkalo

Ce mécanisme externe de prévention et de gestion des violences implique l'intervention d'acteurs extérieurs à l'institution scolaire. Il s'agit des parents d'élèves et les forces de la police nationale.

2.3.1. Recours aux parents d'élèves

Le recours aux parents d'élèves intervient que lorsqu'à la suite de l'acte de violence orchestrée, des sanctions telles que l'exclusion temporaire de l'auteur doivent être prise. En impliquant les parents d'élèves, l'objectif est d'attirer leur attention sur la conduite de leur progéniture au sein de l'établissement. En outre, cette approche révèle la nécessité de conjuguer les efforts entre ces deux institutions éducatives que sont l'école et la famille quant à la question de la violence en milieu scolaire. C'est en cela que T.N, Educateur au lycée Djibo affirmait :

« En 2022, un élève a eu à porter main à un censeur ici. L'élève a été traduit en conseil de discipline, ses parents également ont été convoqués et il s'est avéré qu'il était sous l'influence de stupéfiants. Donc ils sont témoins des comportements de leurs enfants quand ils viennent à l'école ». T.N, Educateur

2.3.2. Recours à la police nationale

Le recours à la police nationale se fait à deux niveaux : Premièrement, il a lieu lorsque la violence commise peut

porter atteinte à l'intégrité physique de la victime. Dans notre contexte, elles se rapportent aux agressions physiques, recours aux poignards, etc. Cette intervention de la police consiste à interpeller ou déférer les acteurs de violence au poste de commissariat et faire appliquer la loi prévue à cet effet.

Au deuxième niveau, les données d'entretien ont révélé que certaines circonstances de violence au Lycée Djibo nécessitent de mettre en place un dispositif de dissuasion afin de maintenir un climat de sécurité et de paix au sein de l'établissement scolaire. Dans de pareilles situations, la police est obligée d'être présente dans le lycée Djibo pendant une journée voire quelques jours afin de maintenir la sécurité et d'éviter les perturbations qui pourraient entraver le bon déroulement des activités scolaires.

« L'école gère les conflits en s'appuyant sur les règlements intérieurs qu'elle a, car c'est un règlement national donc on ne peut pas modifier. Si par exemple certaines situations dépassent les compétences de l'école dans la gestion tels que les poignards on se réfère aux forces de l'ordre. Par exemple en octobre, un élève a poignardé son camarade avec un couteau, mais en même temps on a appelé la police qui est venu les chercher et actuellement où je vous parle ils sont en prison. Même avant au lycée, les élèves organisaient chaque vendredi soir des bagarres rangées avec d'autres établissements, ce qui a fait qu'on avait

fait appel à la police qui venait chaque vendredi sécuriser l'école. Donc vous voyez que là on ne peut pas traduit en même temps ces personnes en conseil de discipline. Donc dans la gestion c'est tout un ensemble de personnes ». DO/Censeur, au Lycée Djibo Sounkalo.

Également, les données d'entretien expliquent que lorsque les protagonistes font usage d'armes blanches la Police est sollicitée afin de ramener le calme. Dans ce cas, lorsque l'auteur est interpellé, il est traduit en conseil de discipline suivi de ponctions sur sa moyenne de conduite, etc. Ces efforts ont permis d'interpeller plusieurs élèves possédant des armes blanches et des stupéfiants dont l'usage pourrait bouleverser l'ordre public au sein du lycée. C'est en ce sens que K.A affirmait ces propos :

« Bon, si l'enfant a une arme blanche qu'il n'a pas fait usage, dans un premier temps c'est d'appeler les parents leur dit voici ce que l'enfant fait à l'école quand il sort de la maison. Par ce qu'il y a des enfants, ils sont ange à la maison et démon dehors. Donc les parents même sont informés, on analyse pour voir si l'enfant doit passer en conseil de discipline où pas. S'il n'a pas faire usage de cela, on va l'intimider avec les notes de conduites, on le menace et on le laisse. Mais s'il a fait usage de cela, ça devient maintenant un crime, donc on fait appel à la police qui s'en charge ». K.A

En somme, si l'ensemble de ces actions menées par les responsables de cet établissement permettent de gérer, prévenir les violences et punir les auteurs, il convient de noter que la décision d'agir elle-même est prise sur la base du règlement intérieur de l'école.

3. Discussions

Les résultats de l'étude font état de diverses formes de violences et de mécanismes de prévention et de gestion des cas de violence au Lycée Municipal Djibo Soukalo de Bouaké. La présente discussion s'articule autour de deux points essentiels. i) Il s'agit des formes de violences en milieu scolaire et ii) les mécanismes de prévention et de gestion des violences en milieu scolaire.

3.1. Formes de violences en milieu scolaire

L'institution scolaire en Côte d'Ivoire s'engage pour atteindre d'ici à 2030 les Objectifs de Développement Durable (ODD). Néanmoins elle reste confrontée à un certain nombre de défis entre autres un faible niveau des apprentissages de base, un taux élevé de redoublement et d'abandon scolaire et le phénomène répandu de violence en milieu scolaire (Graines de paix, 2018). En effet, les comportements de violence à l'école se définissent selon F Bowen at al, (2018) comme étant tout type de comportement non désiré, perçu comme étant hostile et nuisible, portant atteinte à l'intégrité physique ou psychique d'une (autre) personne, à ses droits ou à sa dignité. Pour les élèves, il s'agit par conséquent de comportements négatifs qu'ils subissent de la part de leurs pairs ou des adultes de l'école, ou encore

des comportements qu'ils perçoivent ou observent dans leur environnement. En ce qui concerne les comportements d'agression vécus par le personnel scolaire, il s'agit de comportements négatifs dont il aurait été la cible de la part des élèves, des collègues de leur école, ou encore de parents d'élèves.

Les résultats de notre étude révèlent que les violences orchestrées par les élèves du Lycée Municipal Djibo Sounkalo se manifestent sous deux formes principales : la violence physique et la violence verbale. Ces résultats s'alignent sur les travaux de M. Paquin (2004), B. Tintignac (2014) et F Bowen et al, (2018). En plus de cela, les travaux l'ADEA (2012) permettent de mettre l'accent sur les violences de genre en milieu scolaire.

M. Paquin (2004) indique que parmi les multiples formes de violence qui peuvent exister, les formes verbale et physique sont les plus connues dans l'univers scolaire. Pour ce qui est des violences physiques, l'auteur montre qu'elles se manifestent sous deux formes : les violences physiques mineures et les violences physiques graves. À ce titre, M. Paquin (2004) citant D. Dupper et L.Bosch (1996) explique que la violence physique grave que commettent les enfants est celui de frapper avec force et blessures, de donner un coup de pied, un coup-de-poing ou de mordre un pair.

B. Tintignac (2014) distingue quant à lui cinq formes de violences au sein des établissements scolaires : i) la violence contre les biens qui concerne tout ce qui rapporte au matériel : dégradations, vandalisme, ii) la violence entre élèves qui se passe à l'école ou en dehors de l'école, elle peut être de différentes formes : physique, verbale de manière

directe ou indirecte ; iii) la violence d'élèves contre enseignants de forme physique, elle résulte de cas exceptionnels (élève qui frappe l'enseignant). Toutefois cette violence peut être aussi de forme verbale (insultes, remarques déplacées, impolitesse) ; iv) la violence des enseignants contre les élèves qui reste exceptionnelle sur le plan physique, elle est plus présente de manière verbale (humiliation, remarques, blessantes) ; v) la violence institutionnelle qui est due à une inadaptation de l'école aux élèves.

F Bowen et al, (2018) notent quant à eux qu'il existe plusieurs classifications ou taxonomies pour décrire et mesurer les comportements agressifs et violents. Ces systèmes de classification décrivent non seulement la nature diverse et les formes qu'empruntent ces conduites, mais également leur contexte de déclenchement (réactif ou proactif), ainsi que la direction qu'elles prennent (directe ou indirecte) : l'agressivité proactive et les comportements d'agressivité réactive. L'agressivité proactive est le résultat d'une stratégie visant à contrôler, à dominer ou à accaparer. Le cas de l'intimidation (incluant le harcèlement) est sans doute l'exemple d'agressivité-violence proactive dont il est fait mention le plus régulièrement dans les discussions et les médias concernant la violence à l'école. Les comportements d'agressivité réactive sont plutôt la résultante d'une difficulté d'adaptation chez l'élève qui se manifeste notamment par des mécanismes insuffisants sur le plan de l'autorégulation socio-émotionnelle et comportementale. A ce niveau il peut s'agir d'agression de type direct ou d'agression de type indirect. Ces deux types d'agression comportent en tout cinq formes distinctes : 1)

direct/insultes, menaces ; 2) directe/physique ; 3) indirecte/sociale ; 4) indirecte/électronique ; et 5) indirecte/matérielle.

S'agissant des résultats des travaux l'ADEA, les violences scolaires constituent un véritable facteur de déscolarisation en Afrique subsaharienne Francophone (ASF). En plus des violences physiques et verbales, ils citent également les violences sexuelles et les violences de genre ciblant principalement les élèves filles. Tout comme nos résultats, l'ADEA est parvenue aux résultats selon lesquels les violences orientées sur le genre ont lieu au sein de l'école, pendant et après les cours, et sur le chemin de l'école.

Certes, les manifestations de violence en milieu scolaire sont multiformes mais elles doivent faire l'objet d'une réponse adaptée de l'école et parfois, conjointement, de la justice. C'est pour cette raison que l'OMS (2019) affirme que les enfants exposés à la violence risquent de ne pas atteindre leur plein potentiel éducatif en raison de troubles cognitifs, émotionnels et sociaux. Ces enfants étant davantage enclins à fumer, à avoir une consommation nocive d'alcool et de drogues et à se livrer à des comportements sexuels à haut risque. Ils sont également bien plus susceptibles de développer certaines maladies à une étape ultérieure de leur vie, telles que la dépression, les maladies cardiovasculaires, le diabète, le cancer ou encore le VIH. Au vu de cette réalité, la prévention de la violence envers les enfants a toute sa place dans le programme de développement international. La cible 5.1 du cinquième objectif de développement durable (ODD) appelle à mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'égard des filles, et la cible 16.2 de l'ODD 16 vise à mettre un terme à toutes

les formes de violence dont sont victimes les enfants. Les ODD accordent également une place importante à l'accès à l'éducation. En effet, la cible 4.a de l'ODD 4 vise, par exemple, à faire construire ou adapter des établissements scolaires afin de fournir un cadre d'apprentissage qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous.

3.2. Mécanismes de gestion des violences en milieu scolaire

La lutte contre ce fléau constitue une préoccupation majeure pour agir en faveur d'une éducation de qualité qui favorise l'épanouissement des élèves dans un climat scolaire propice à l'éducation. Pour l'Instance Nationale d'Evaluation auprès du Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique du Maroc, (2022), la violence en milieu scolaire représente un réel défi pour l'éducation, pour l'émancipation de l'individu et pour le développement de la société. Prévenir les phénomènes de violence en milieu scolaire suppose avant tout de renforcer systématiquement les actions à portée éducative au sein même des établissements en y associant aussi souvent et aussi largement que possible l'ensemble des acteurs éducatifs. Il va de soi que les premiers acteurs concernés sont, outre les élèves eux-mêmes, les parents et tous les membres de l'équipe éducative, les autorités scolaires, mais aussi les associations et services socio-culturels locaux. Ce qui est en phase avec nos résultats.

En effet, les résultats de l'étude indiquent que la prévention et la gestion des violences orchestrées par les élèves du Lycée Municipal Djibo Sounkalo se font à deux niveaux et impliquent deux types d'acteurs. Le premier

niveau peut être qualifié de gestion ou de prévention interne est axé sur les ressources internes. Quant au second niveau, il fait appel à des acteurs extérieurs à l'institution scolaire. Ces résultats vont dans le même sens que ceux de Y. Bouchamma (2004) et l'OMS (2019).

Y. Bouchamma (2004) soutient que la gestion de la discipline à l'école incombe aux directions d'école qui se trouvent entre autres, aux prises avec une gestion de ressources matérielles de plus en plus rares et une responsabilité de plus en plus accrue face au rendement de leur école. S'agissant de l'OMS (2019), elle affirme que l'école joue un rôle important dans la protection des enfants. Les adultes qui supervisent les environnements éducatifs et y travaillent ont le devoir de veiller à ce que le cadre dans lequel les enfants évoluent soutienne et favorise leur dignité, leur développement et leur protection. Les enseignants et les autres membres du personnel sont tenus de protéger les enfants dont ils ont la charge.

Le ministère de l'Enseignement secondaire, des arts et des lettres de la Belgique (1999) dans son manuel de prévention des violences scolaires situe la prévention de la violence scolaire à deux niveaux : un niveau primaire et un niveau secondaire. Dans le premier cas, cela suppose un renforcement systématique des actions à portée éducative des établissements en associant le plus largement possible toutes les institutions sociales à vocation éducative. Dans le cas du Lycée Municipal Djibo Sounkalo où cette étude a été menée, ce sont les institutions telles que les parents d'élèves, la police, les associations d'élèves et les responsables de l'éducation scolaire qui sont impliquées dans la prévention des violences. Mais selon le ministère de

l'Enseignement secondaire, des arts et des lettres de la Belgique (1999), les services socio-culturels peuvent être associés. Au Lycée Municipal Djibo Sounkalo, ces services socio-culturels ne sont pas directement associés au mécanisme de prévention et de gestion des violences, mais plutôt des activités socio-culturelles sont mobilisées pour maintenir un climat de stabilité au sein de l'établissement. Quant au fait de sanctionner les élèves fauteurs de troubles, le guide pratique des approches partenariales en cas d'infractions dans un établissement scolaire indique que ces élèves doivent être punis ou sanctionnés en fonction de la gravité des faits commis. De même, C. Napporn (2019) soutient que ces sanctions permettent d'exercer une contrainte sur l'action des sujets et paraît bien normal dans les écoles à l'effet de recadrer le comportement déviant des élèves. Les travaux de cette auteure démontrent que 90 % des parents d'élèves de certaines écoles béninoises ont un penchant positif sur les pratiques punitives, car celles-ci représentent les bases de l'éducation et permettent de redresser les enfants. Outre ce qui précède, l'intervention de la police dans la prévention et la gestion des violences au Lycée Municipal Djibo Sounkalo s'inscrit dans une approche de rapprochement administrative entre les institutions judiciaires et école.

Conclusion

La présente contribution qui relève du domaine de la sociologie de l'éducation est structurée autour de la problématique des violences scolaires à partir de l'étude de cas du Lycée municipal Djibo Sounkalo. Le présent article

avait pour objectif d'expliquer les mécanismes de prévention et de gestion des violences déployées au Lycée Municipal Djibo Sounkalo de Bouaké. Basée sur une approche qualitative, la collecte des données s'est appuyée sur la recherche documentaire, l'observation et des entretiens semi directifs.

Les violences scolaires ont un impact sur la qualité de l'éducation et empêchent les enfants exposés à la violence d'atteindre leur plein potentiel éducatif. De l'analyse de ces données, il ressort que les violences orchestrées par les élèves dudit Lycée peuvent être catégorisées en deux groupes : les violences physiques et les violences verbales. Les violences physiques se manifestent par des agressions à armes blanches, des coups de poings, des bastonnades et des bagarres rangées. Quant aux violences verbales, elles se traduisent par des insultes, des injures et des menaces. En plus des élèves, les enseignants et les personnels d'encadrement sont aussi victimes desdites violences.

Les mécanismes de prévention et de gestion des violences mis en place sont un cadre de conjugaison d'efforts multi-institutionnels faisant intervenir les acteurs scolaires, les parents d'élèves et les forces de sécurité nationale afin de maintenir un climat de paix et de quiétude pour un bon fonctionnement de l'établissement. Toutefois, l'éducation scolaire étant l'un des socles de développement, il importe de questionner les difficultés liées à la mise en œuvre de ce mécanisme de prévention et de gestion des violences au Lycée Municipal Djibo Sounkalo afin de tirer les leçons possibles pour une meilleure approche.

Références bibliographiques

ADEA, 2012. *Les violences de genre en milieu scolaire comme facteur de déscolarisation en Afrique subsaharienne francophone*, Triennale 2011 de l'éducation et de la formation en Afrique

AIP, 2013. « *Instauration en Côte d'Ivoire d'une journée de non-violence à l'école* »,
<https://news.abidjan.net/articles/457948/instauration-en-cote-divoire-dune-journee-de-non-violence-a-lecole>

ANON N'guessan, 2014. « L'école ivoirienne face aux conflits intercommunautaires. Quelles conséquences sur les rendements des élèves de Côte d'Ivoire ? cas de la commune de Yopougon », in European Scientific Journal, Edition vol.10, No.34 ISSN: 1857 - 7881 (Print) e - ISSN 1857- 7431,
<https://core.ac.uk/download/pdf/328024712.pdf>

BEAULIEU Jean, 2005, *La violence à l'école secondaire*, Mémoire de maîtrise, Faculté des sciences de l'Éducation, Université Laval, https://www.violence-ecole.ulaval.ca/fichiers/site_chaire_cbeaumont/modules/document_section_fichier/fichier_50ea504d4278_memoire.pdf

BOUCHAMMA Yamina et al, 2004. « Les causes et la prévention de la violence en milieu scolaire haïtien : ce qu'en pensent les directions d'école », in Revue Education et Francophonie, Volume XXXII, 17p.
fichier_c006fab0b343_Lescauses.pdf

BOWEN François et al. 2018. « La violence en milieu scolaire et les défis de l'éducation à la socialisation », PP

200-228 in : Laforest, J., Maurice, P. et Bouchard, L M. (dir.). (2018). Rapport québécois sur la violence et la santé. Montréal : Institut national de santé publique du Québec, https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2380_rapport_quebecois_violence_sante.pdf

DUPPER David et BOSCH Lois, 1996. « Reasons for school suspensions: An examination of data from one school district and recommendations for reducing suspensions », in Journal for a Just et Caring Education, 2(2), 140-150.

GAGNON, René-François, 1999. *Cinq conceptions de la violence quotidienne*, Mémoire de maîtrise, Université Laval, Québec, Bibliothèque nationale du Canada (numéro OCLC 1382343430), https://www.nlc-bnc.ca/obj/s4/f2/dsk1/tape7/PQDD_0007/MQ44725.pdf

GRAINES DE PAIX, 2028. Programme Côte d'Ivoire, <https://www.grainesdepaix.org/fr/contenus-inseres/documents-a-telecharger/documents-sur-graines-de-paix-ses-programmes/2018-03-GrainesdePaix-Brochure-Programme-CI-FR-%28HD%29.pdf>

INSTANCE NATIONALE D'ÉVALUATION AUPRES DU CONSEIL SUPERIEUR DE L'ÉDUCATION, DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, 2022. *La violence en milieu scolaire rapport thématique*, ISBN : 978-9920-785-84-6, *Rapport _ La violence en milieu scolaire .pdf*

KOUACOU Aya Pascale Rega, 2014. *Caractéristiques physiques et sociologiques des zones criminogènes dans la commune d'Abobo*, Mémoire de maîtrise en géographie humaine, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire), 106 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, 2002. *Les services éducatifs complémentaires : essentiels à la réussite*, Québec, Gouvernement du Québec, file:///C:/Users/PC%20MARKET%20CI/Downloads/1144522.pdf

MINISTÈRE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT, 2022. *Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2021 : Résultats globaux définitifs*, Abidjan, 68 pages, <https://www.ins.ci/RGPH2021/RESULTATS%20DEFINITIFSRP21.pdf>

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, DES ARTS ET DES LETTRES, 1999. *Prévention des violences en milieu scolaire*, Communauté Française de Belgique, Bruxelles, <https://www.educasante.org/wp-content/uploads/2018/05/prevention-violences-en-milieu-scolaire.pdf>

MINISTRE DE LA PROMOTION DE LA JEUNESSE, DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET DU SERVICE CIVIQUE, 2022. « Phénomène des congés anticipés / 70 élèves interpellés et transférés dans un centre de service civique »,

<https://www.jeunesse.gouv.ci/actualites/phenom%C3%A8ne-des-cong%C3%A9s-anticip%C3%A9s-70-él%C3%A8ves-interpell%C3%A9s-et-transf%C3%A9s-dans-un-centre-de>

NAPPORN Clarisse, 2019. « La sanction dans les établissements scolaires béninois : Une réflexion sur quelques réalités éducatives au Bénin » in *Revue internationale d'éducation de Sèvres* no 81 (septembre) : 45-54.

NDIAYE Lamine, 2010. « Violence et sociétés : les mots et les maux d'un phénomène fondateur de la vie », Revue Électronique Internationale de Sciences du Langage, volume 14, pp. 16-30.

OLSON, Mancur. *The Logic of Collective Action: Public Goods and the Theory of Groups*. Cambridge, MA : Harvard University Press, 1965, 186 p.

OMS, 2019. Prévention de la violence à l'école : Guide pratique, Genève, 75 pages ; 9789242515541-fre.pdf

PAQUIN Maryse, 2004. « Violence en milieu scolaire : une problématique qui concerne l'école, la famille et la communauté, voire la société », in *Éducation et francophonie* 32 (1) : 1-14. <https://doi.org/10.7202/1079112ar>.

SEKONGO Kassim, 2022. « Bouaké / Violence et Toxicomanie en milieu scolaire : 7 élèves en détention selon le Procureur de la République »,
<https://igbeke.com/societe/article-bouake-violence-et-toxicomanie-en-milieu-scolaire-7-eleves-en-detention-selon-le-procureur-de-la-republique-052201/564>

TINTIGNAC Baptiste, 2015. *Gestion et prévention de la violence scolaire en lycée hôtelier*, Master première année « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » Parcours « service et commercialisation », École supérieure du professorat et de l'éducation, Université de Toulouse, 28 pages,
http://mcinotti.free.fr/index_htm_files/TINTIGNAC_BA_PTISTE_M1_SC.pdf

WINN Judith et BLANTON Linda, 2005. « The call for collaboration in teacher education » , Focus on Exceptional Children

WUILLEUMIER Anne et DEBARBIEUX Eric. (2016), Les interventions des policiers et des gendarmes en matière de sécurité des établissements scolaires (IPOGEES), rapport final, ANR, INHESJ, UPEC, 144 pages DOI : 10.13140/RG.2.2.16204.00643,
<file:///C:/Users/PC%20MARKET%20CI/Desktop/CORRECTION%20ARTICLE%20REVUE%20PLURILINGUE/rapportfinalanr.pdf>